VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SUCCESSION

VENDREDI 4 JUIN 1915

Sur les Lieux, 3102 Avenue St-Charles

Succession de Mme Joanna Dore, veuve de Edward Irwin, No. 112,195, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B. Le VENDREDI 4 juin 1915, à 10 heures 30 minutes du matin, sur les lieux 3102 avenue St-Charles, moi, Ernest A. Carrère, un encanteur licencié dans et pour la Paroisse d'Orléans, en vertu d'un et obéissant à un ordre daté et signé le 20 mai 1915, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, remplaçant l'Hon. Fred D. King, juge de la division B, actuellement absent e neong-, je procéderai à vendre aux enchères publiques les objets suivants, d'après l'inventaire dans l'affaire ci-dessus intitulée:

UN LOT D'ARGENTERIE.
UN LOT D'EFFETS DE MENAGE.
Conditions: Comptant.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs. 806 rue Perdido.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
mai 23 30—juin 4

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente VENDREDI 4 juin 1915 d'un ilet carré de terre de valeur avec améliorations dans le Troisième District, borné par les rues Humanity, Pleasure, Bourbon et Touro.

Gerald A. Netter vs. Jacob Israel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,304 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 4 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 2142, borné par les rues Humanity, Pleasure, Bourbon (anciennement Bagatelle) et Touro (anciennement Union), sur un croquis et certificat de voyer, datés le 8 octobre 1906, signé par Uncas Lewis, député voyer de la ville, annexé à un acte de vente de la dite propriété par P. G. Charbonnet de T. Muller, le 4 septembre 1908, comme par acte de F. J. Dreyfous, notaire. Accordé au dit croquis, le dit ilet de terre mesure trois cent neuf pieds onze pouces sur chacune des rues Humanity et Pleasure, et trois cent dix-neuf pieds, dix pouces et sept lignes sur chacune des rues Bourbon et Touro.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ARTHUR B. LEOPOLD,
Avocat pour le demandeur.
avril 30—mai 7 14 21 28—juin 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente VENDREDI 4 juin 1915 d'un lot extensif de valeur du Troisième District.

Marx Bloch vs. Jacob Israel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,491 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 4 juin 1915, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1—Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. Un et Deux, sur le chemin de Gentilly, dans l'ilet borné par le chemin de Gentilly, le chemin de la Crête et les rues Castiglione et Fortin, sur un croquis ou certificat de voyer établi par George de Armas, voyer, daté le 1er mai 1907. Lesquels dits lots mesurent comme suivant, à savoir: Lot Un, soixante-quatre pieds, trois pouces et quatre lignes de face au chemin de Gentilly, par cent quarante-sept pieds six pouces en profondeur sur la ligne la plus près de la rue Fortin, et cent quarante pieds en profondeur sur l'autre ligne de côté, le divisant du lot No. Deux, et laquelle dite ligne rencontre la première ligne de profondeur à l'arrière, le dit lot venant à un point à l'arrière, et le lot Deux, trente-deux pieds, un pouce et six lignes de face au chemin Gentilly, par deux cent deux pieds un pouce en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No. Trois, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent quarante pieds, de là une seconde profondeur sur une ligne oblique de soixante-et-un pieds, onze pouces et quatre lignes, et une largeur à l'arrière de cinq pieds sept pouces.

2—Quatorze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Treasure et Nouvelle-Orléans et les avenues Marigny et de Londres, composant l'ilet entier (irrégulier). Les dits lots étant numérotés de Un à Quatorze, inclus, comme d'après un croquis annexé dans la marge d'un acte passé devant Samuel Flower, ancien notaire, le 29 juin 1883, le dit croquis pris d'un plan établi par John F. Braun, voyer, daté le 9 septembre 1881, étant ilet No. 1991 et originalement désigné par le numéro 74 sur un plan de voyer établi par A. S. Phelps, voyer, en juin 1845, et déposé dans le bureau de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville.

3—Un certain lot irrégulier de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue de Londres, le chemin de Gentilly et les rues Ne Plus Ultra, White et Nouvelle-Orléans, comme d'après un plan de voyer du dit ilet, daté le 22 novembre 1907, par Krumbhaar & Aiken, ingénieurs, annexé à un acte passé devant A. B. Leopold, notaire, le 27 novembre 1907, étant l'ilet No. 2290. Accordé au dit lever de plan, la dite propriété mesure trois cent soixante-neuf pieds de face au chemin Gentilly, deux cent soixante-sept pieds et cinq pouces de face à l'avenue de Londres, deux cent quarante-trois pieds et cinq pouces de face à la rue Ne Plus Ultra ou de White, et cent sept pieds et cinq-huitième de pouce sur la ligne de division. Le dit lot était originalement désigné par le No. Huit sur un plan établi par C. A. De Armas, député voyer de la ville, daté le 9 avril 1860, et déposé dans l'office de Octave De Armas, ancien notaire.

4—Une certaine portion de terre, située dans le Troisième District de cette ville et mesurant, accordé à un croquis fait par D. E. Seghers & Fils, voyers, daté le 18 décembre 1909, et annexé dans la marge d'un acte passé devant A. B. Leopold, notaire, le 30 décembre 1909, cent quarante-deux pieds et quatre pouces de face sur la lisière du "London Avenue Canal", par une profondeur de trois mille, cent quatre-vingt-dix pieds et quatre pouces sur cette ligne de côté la plus près de la ville, trois mille et quatre-vingt-deux pieds, neuf pouces et trois lignes sur la ligne opposée à cette ligne de profondeur et une largeur de quatre-vingt-seize pieds et deux lignes sur la ligne à l'arrière, tout en mesure américaine. La dite portion de terre commence presque au croisement de la rue projetée Sere et de la dite lisière du "London Avenue Canal" et s'étend près du milieu de l'ilet 3050 (projeté) et borné par les rues projetées Pelopidas, Livingston, Madison et Hambourg.

5—Trois certains lots de terre et de forme triangulaire, situés dans le Troisième District de cette ville, sur le chemin de Gentilly, désignés par les Nos. Quarante-Six, Quarante-Sept et Quarante-Huit, étant une partie de l'étendue de terre Howe & Martin, laquelle dite portion de terre mesure, à savoir: Lot No. Quarante-Six, cent pieds, deux pouces et neuf lignes de face au canal Marigny, cent quatre pieds, neuf pouces et neuf lignes de face au chemin Gentilly; lot Quarante-Sept, cent pieds, deux pouces et neuf lignes de face au canal Marigny et cent quatre pieds, neuf pouces et neuf lignes de face au chemin Gentilly, et lot No. Quarante-Huit, deux cent cinquante-six pieds huit pouces de face au canal Marigny, et deux cent soixante-huit pieds, quatre pouces et neuf lignes de face au chemin Gentilly, formant la pointe du dit triangle, par la profondeur suivante courant du canal Marigny au chemin Gentilly, à savoir: de quatre cent quarante-six pieds, deux pouces et deux lignes sur la ligne de division des lots Quarante-Cinq et Quarante-Six et trois cent quarante-huit pieds, quatre pouces et huit lignes sur la ligne de division des lots Quarante-Six et Quarante-Sept, et deux cent cinquante-huit pieds, six pouces et six lignes sur la ligne de division des lots Quarante-Sept et Quarante-Huit.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
mai 1 7 14 21 28—juin 3 4

PAR ALBERT L. PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Simple cottage de choix dans le Sixième District, No. 3102 rue Robert, au coin de la rue Barret, à un ilet de la ligne de tramways "New South Claiborne".

Succession de Léon Canton.

No. 112,144, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D. Par Albert L. Paul, Encanteur, Bureau 331 rue Carondelet.

Sera vendu à la vente aux enchères publiques le VENDREDI 4 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. En vertu à un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 20 avril 1915, la propriété foncière suivante pour le compte de la dite succession, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet 710, borné par les rues Robert, Barret, Peters et la ligne de séparation entre le faubourg Avert et Rickerville, les dits lots sont désignés par les Nos. Un et Deux sur un plan établi par Lafaye et Beandin, architectes, annexé à un acte devant E. Commagre, ancien notaire dans cette ville, daté le 16 septembre 1896, les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Robert, par une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les dits lots se touchant les uns aux autres. Le lot No. 1 forme le coin des rues Robert et Barret. Les améliorations comprennent l'élégant cottage connu comme No. 3102 rue Robert, au coin de la rue Barret, dans une partie de la ville qui se développe rapidement, à un ilet seulement de la ligne de tramways "New S. Claiborne".

Conditions de vente: Comptant; l'acquéreur devra assumer le paiement en plus et au-dessus de son enchère, toutes les taxes de ville et d'état dues de la dite propriété, y compris ceux de l'année 1915. L'acte de vente et le coût des certificats et timbres de contributions indirectes aux frais de l'acquéreur, devant Nicholas E. Humphrey, notaire. Un dépôt de 10 pour cent est exigé au moment de l'adjudication.

ALBERT L. PAUL, Encanteur.
CONRAD G. COLLINS, Avocat.
mai 2 9 16 23 30—juin 4

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente VENDREDI 4 juin 1915 de propriété de valeur et améliorée du Quatrième District, formant le coin des rues Jackson et S. Prieur (dans l'ilet des rues S. Johnson et Melpomene).

Frederick J. Eldridge vs. Rising Sun Baptist Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,460 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 4 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot A dans l'ilet No. 133, borné par les rues Jackson, S. Johnson, Melpomene et S. Prieur; le dit lot A mesure trente pieds de face à la rue Jackson, par une profondeur de cent pieds, et formant le coin des rues Jackson et S. Prieur.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. M. STAFFORD et H. W. ROBINSON,
Avocats pour le demandeur.
avril 30—mai 7 14 21 28—juin 3 4

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens Bank and Trust Company vs. William R. Taylor et Hubert M. Ansley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 102,297—En vertu d'un alias writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Toutes les droits, titre et intérêt d'Hubert M. Ansley dans et au dit procès intitulé Hubert M. Ansley vs. la Concrete Construction Company, The Concrete Construction and Contracting Co. et autres, numéro 103,746 au dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
DUFOUR & DUFOUR et GEORGE JANVIER,
Avocats pour le demandeur.
mai 29—juin 3 6 10

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Joséphine Faessel, veuve de Felix Ernst, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,633 — Division A — Attendu que Oliver F. Ernst, M. D., a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Joséphine Faessel, veuve de Felix Ernst, Jr., décédée, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
mai 26 30—juin 4

Succession de Dr. John T. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,755 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter J. Jones, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GEO. F. BARTLEY, Avocat.
mai—28 juin—1,6

Succession de Mme Margaret Heid, Veuve d'Edward Schneider.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,642 — Division D — Attendu que Andrew Schneider a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Margaret Heid, veuve d'Edward Schneider, décédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
OSCAR SCHREIBER, Avocat.
mai—28 juin—1,6

VENTES AUX ENCHERES.

Par JAC. H. STERN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par la Bourse des Propriétés Foncières de Stern

Succession du Dr. William Ernest Walker.

No. 110,431, Cour Civile de District, Division D — Meubles, livres, effets de ménage et effets divers, au No. 1020 rue Burdette, le MARDI, 15 juin 1915, à 11 heures du matin, par la Bourse des Propriété Foncières de Stern, Jacob H. Stern, encanteur, seront vendus sur les lieux, 1020 rue Burdette, MARDI, 15 juin 1915, à 11 heures du matin en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Juge Porter Parker, juge de la Division D de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, les effets de ménage d'après l'inventaire.

JAC. H. STERN, Encanteur.
BUCK, WALSHE & BUCK,
MERRICK, GENSLER & SCHWARZ
Avocats pour l'administrateur.
juin—4,6,13,15

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de banque. Propriété bien située, comme placement, spéculation ou demeure, accessibles aux transportations par voie ferrée et par voie d'eau, et site supérieur d'une résidence sur la célèbre terrasse Gentilly, et des terrains dans la paroisse Caddo, près de puits huiliers.

Succession de G. R. H. Sauvage.

No. 111,523 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 330 rue Carondelet — JEUDI, 1er juillet 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, seront vendues aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 28 mai 1915 de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous, savoir:

Actions de banque — Seize actions de la "Peoples Bank & Trust Company, valant au pair, cent dollars chacune, d'après le certificat No. 343.

Propriétés foncières — 1er. Une certaine portion de terrain et les droits et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet (ancien numéro sept) borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Chartres et Décatur; laquelle dite portion de terrain forme le coin des rues Champs-Elysées et Décatur, et mesure cent dix-sept pieds, trois pouces et quatre lignes façant la rue des Champs-Elysées, sur une profondeur et face sur la rue Décatur de cent vingt-sept pieds, dix pouces, entre lignes parallèles et égales. Cette propriété est bien située comme site industriel.

2. Sept lots de terrain, situés dans le second District de cette ville, dans l'ilet No. 418, bornés par Carondelet Walk et les rues Salcedo, Lopez et Toulouse; quatre de ces lots mesurent ensemble 120 pieds de face sur Carondelet Walk, par une profondeur de cent-un pieds et les trois autres mesurent ensemble quatre vingt-dix pieds de face sur Carondelet Walk, par une profondeur de cent-un pieds; les dites mesures sont d'après l'acte l'achat mais d'après un arpentage fait par H. L. Zander, ingénieur civil et voyer, le 12 mars 1906, les dits sept lots constituent l'entière face du dit ilet sur Carondelet Walk et mesurent ensemble deux cents quatre pieds, un pouce et trois lignes de face sur Carondelet Walk, par une profondeur de cent pieds et façant chacune des rues Salcedo et Lopez, et deux cents quatre pieds, un pouce et trois lignes sur la ligne de derrière allant de la rue Salcedo à la rue Lopez; plus ou moins. La propriété commande le traffic sur le Carondelet Navigation Canal et est juste derrière la manufacture Great l'Hôte. Bien située pour occupation ou placement de fonds.

3. Six lots de terrain, avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville et désignés par les numéros 43, 44, 45, 46, 47 et 48 dans l'ilet cinquante trois, borné par les rues Arts, Selma, Painters et l'avenue Monroe, comme indiqué sur le plan de Warren B. Read, ingénieur, daté du 30 mars 1909, annexé à un acte de dépôt passé devant Jefferson C. Wenck, notaire public dans cette ville, le 15 juin 1909; d'après le dit plan les lots se touchent et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face sur la rue Arts, par une profondeur de cent dix-neuf pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No. 48 formant le coin de la rue Arts et de l'avenue Monroe.

4. Six certains lots de terrain, avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quelque rapport, situés dans le Troisième District de la ville, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6, dans l'ilet numéro cinquante-quatre, borné par les rues Musique, Selma, Arts et l'avenue Monroe, comme indiqué sur le plan mentionné ci-dessus de Warren B. Reid, ingénieur, d'après quel plan les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face sur la rue Arts, par une profondeur de cent dix-neuf pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No. 1 formant le coin de la rue Arts et de l'avenue Monroe. Les propriétés décrites sous les numéros trois et quatre sont sur la grande terrasse Gentilly, magnifiquement environnées, près de la ligne électrique des chars et dans une des portions les plus salubres et les plus améliorées de la ville.

5. Deux arpents de terre, situés dans la paroisse Caddo, état de la Louisiane, étant les arpents trente-huit et trente-neuf du quartier Sud-Ouest de la Troisième Section, territoire vingt, rang quinze Est.

6. Lots, arpents Nos. 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40 dans le quartier Nord-Ouest du quartier Nord-Est, Section trente-quatre, territoire vingt et un, rang quinze, dans la paroisse Caddo, état de la Louisiane, d'après un devis fait par L. Z. Crawford, voyer de paroisse de la dite paroisse, entre et enrégistre dans le livre 50, page 109, des actes publics de la dite paroisse de Caddo.

Conditions pour les actions, comptant.

Pour les propriétés foncières, un tiers ou davantage comptant, la balance à un ou deux ans ou moins, à l'option de l'acheteur, contre des effets au porteur, garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant un intérêt de sept pour cent du moment de l'adjudication jusqu'au payement. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses habituelles de sécurité. A part son offre, l'acheteur devra payer les impôts pour 1915, le coût de tous les certificats annexés à l'acte de vente et le coût des timbres du revenu fédéral. Dix pour cent devront être déposés par les acheteurs au moment de la vente. Actes de vente devant Gus. A. Llambias, Esq., notaire public, aux frais des acheteurs.

DART, KERNAN & DART,
C. J. THEARD, Avocats.
mai—30 juin 1,6,13,20,27 juil—1

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Frederick C. Webert.

No. 97,168, Division E, Cour Civile de District

Plusieurs effets sans sécurité et certains certificats de stock

Aux enchères MARDI 8 juin 1915. En vertu d'un ordre rendu en cour ouverte le 11 mai 1915 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E de la dite cour, je vendrai aux enchères publiques MARDI 8 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, ce qui suit

Plusieurs effets sans sécurité et certains certificats de stock.

Conditions: Comptant.

CHARLES ROTH, Encanteur.
No. 838 rue Commune.
OSCAR SCHREIBER, Avocat.
mai 27—juin 6 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry Von Hofen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 84,184 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Charles S. Von Hofen, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WOODVILLE & WOODVILLE, Avocats.
juin—4,6,11

Succession de Friedrich Heinrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 114,043 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette propriété et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Marcus Koelle, M. D., l'exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
OSCAR SCHREIBER, Avocat.
juin—4,6,11

VENTES AUX ENCHERES.

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jacob Emmer, No. 110,857, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C—Lots vacants, résidences et manufactures du Troisième District. Tonnellerie rue Chartres, entre les rues Montegut et Clouet. 731-33 rue Elmira. 722-24 rue Pauline. 830-32 rue Pauline. 1203-05 rue France. 4237-39 rue Marais. 631-36-38-40 rue Independence. 826 rue Pauline. 1201-03 rue France. 1219 rue Marais. 3020 rue Urquhart. 7 lots dans l'ilet des rues N. Robertson, Villeré, France et Lesseps.

A la vente aux enchères, le JEUDI, 8 juillet 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans cette ville, par Louis Hufft, Encanteur, en vertu et en obéissance à un ordre rendu le 29 avril 1915 et le 1er juin 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques les propriétés suivantes, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 177, borné par les rues Independence, Pauline, Royale et Dauphine, désigné par le No. 6 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1859, déposé dans le bureau de E. Bouny et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Pauline, par cent vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes en profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos. 722-24 rue Pauline. Acquis par un acte devant A. Doriocourt, ancien notaire, daté le 17 juillet 1886, Bureau des Aliénations, Livre 127 page 31; aussi acquis, Livre No. 216, page 192, du Bureau des Aliénations.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 244, borné par les rues Pauline, Independence, Burgundy et Dauphine, lequel lot commence à une distance de quatre-vingt-dix-neuf pieds, deux pouces et sept lignes du coin de la rue Burgundy, et mesure vingt-huit pieds, neuf pouces et une ligne de face à la rue Pauline, par cent vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes en profondeur, et est désigné par la lettre A sur un croquis de Edgar Pilié, voyer, daté le 19 juillet 1907, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, No. 826 rue Pauline.

Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le même ilet dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 244, désigné par la lettre B sur le même croquis, commençant à une distance de soixante-quatre pieds, trois pouces et sept lignes du coin de la rue Burgundy, et mesure trente-quatre pieds onze pouces de face à la rue Pauline, par cent vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes en profondeur, portant les numéros municipaux 830-832 rue Pauline. Tous les deux lots ci-dessus acquis par acte devant Félix J. Dreyfous, notaire, daté le 14 juillet 1887, Bureau des Aliénations, livre 127, page 566; aussi acquis, livre 216, page 192, du Bureau des Aliénations.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 177, borné par les rues Urquhart, Marais, Independence et Congress, désigné par le No. 12 sur un plan de J. A. Pueyo, daté le 8 juin 1868, déposé dans le bureau de Adolph Mazureau, ancien notaire de cette ville, et mesurant trente-deux pieds, onze pouces et deux lignes de face à la rue Urquhart, par cent dix pieds en profondeur, connu comme No. 3020 rue Urquhart, acquis par acte devant F. D. Charbonnet, notaire, daté le 19 juin 1891, Bureau des Aliénations, Livre 140, page 83; aussi acquis, livre 216, page 192, du Bureau des Aliénations.

Six certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Montegut et Clouet, désignés par les lettres B, C, D, E, F et G sur un croquis établi par Edgar Pilié, voyer, daté le 19 avril 1896 et annexé à un inventaire pris par Fred Zengel, notaire, daté le 13 avril 1896 dans l'affaire de la liquidation de l'Olympic Club, d'après le dit croquis les dits lots se touchent les uns aux autres et mesurent en mesure américaine, comme suivant, à savoir. Lot B mesure trente-et-un pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Chartres, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-sept pieds. Les lots C et D mesurent chacun trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Chartres par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-sept pieds. Le lot E mesure trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Chartres par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Montegut de cent trente-sept pieds, et une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue Clouet de cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes, de là se resserant, sept pieds, six pouces et une ligne sur une ligne courant parallèlement avec la rue Clouet, vingt-et-un pieds, six pouces et trois lignes et vingt trois pieds, onze pouces et sept lignes en largeur sur la ligne à l'arrière. Les lots F et G mesurent chacun trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Chartres par cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes en profondeur entre lignes parallèles, acquis le 5 décembre 1906 comme par un acte du shérif civil, Bureau des Aliénations, Livre 209, page 336.

Un certain lot de terre, avec les améliorations, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 175, borné par les rues Elmira, Congress, Royale et Dauphine, et désigné par la lettre A 1, sur un croquis établi par Arthur De Armas, voyer, daté le 26 juin 1875, annexé à un acte devant E. Grima, notaire, daté le 23 novembre 1878, et mesure en mesure américaine, trente pieds, deux pouces et six lignes de face à la rue Elmira par cent vingt pieds entre lignes parallèles, et portant les numéros municipaux 731-733 rue Elmira. Acquis par Jacob Emmer de Alvin B. Cooper, par un acte devant Frederick Zengel, notaire, le 16 avril 1880, Bureau des Aliénations, Livre 133, page 451, et acquis par acte de rédemption devant F. D. Charbonnet, notaire, le 2 octobre 1891, Bureau des Aliénations, Livre 142, page 238, et subséquemment transféré à Mme J. Eckendorff, et revendu par elle à Jacob Emmer par acte devant J. C. Sullivan, notaire, le 5 septembre 1907, Bureau des Aliénations, Livre 238, page 184.

Sept certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 593, borné par les rues N. Robertson, N. Villeré, France et Lesseps, et désignés par les Nos. 2, 8, 9, 10, 11, 14 et 21, sur un plan ou croquis de voyer établi par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 19 février 1908, d'après le dit plan d'arpentage, les dits lots mesurent en mesure américaine comme suivant: Lots 2, 8, 9 et 10 mesurent chacun trente-et-un pieds de face à la rue France par une profondeur de cent huit pieds et onze pouces entre lignes égales et parallèles. Le lot 11 mesure trente-et-un pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue France par une profondeur de cent huit pieds et onze pouces entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues France et N. Robertson. Le lot 14 mesure trente-et-un pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue Lesseps par une profondeur de 108 pieds, 11 pouces et 8 lignes, entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues Lesseps et N. Robertson. Le lot No. 21 mesure trente-et-un pieds de face à la rue Lesseps par une profondeur de cent huit pieds et onze pouces entre lignes égales et parallèles. Acquis par plusieurs actes passés devant F. D. Charbonnet, notaire de cette ville, daté le 27 juin 1902, Bureau des Aliénations, Livre 181, page 476, le 8 octobre 1900, Bureau des Aliénations, Livre 180, page 21. Acte devant John Wait, notaire de cette ville, le 13 février 1902, Bureau des Aliénations, Livre 188, page 60; aussi acquis, livre 216, page 192, Bureau des Aliénations.

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, bénéfices, avantages et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, connue par les Nos. 631-36-38-40 rue Independence dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 136, borné par les rues Independence, Chartres, Congress et Royale, formant le coin des rues Royale et Independence, et mesurant comme suivant, à savoir: Soixante pieds onze pouces de face à la rue Independence, par une profondeur de quatre-vingt-dix-huit pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles et de face à la rue Royale, le tout d'après un plan établi par Edgar Pilié, député voyer de la ville, le 1er juillet 1897, annexé à un acte devant H. L. Loomis, notaire, le 17 juillet 1897. Acquis par Jacob Emmer de James E. Billington, par acte devant Fred Zengel, notaire, le 23 septembre 1899, Bureau des Aliénations, Livre 171, page 725; aussi acquis, livre 216, page 192, du Bureau des Aliénations.

Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No. 470, borné par les rues France, Marais, Lesseps et Urquhart, ensembles avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent désignés par les lettres A, K, U et Y sur un certain croquis ou plan d'arpentage tracé par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 26 avril 1915, lesquels dits lots mesurent comme suivant: Le lot A mesure trente-deux pieds de face à la rue France, par une profondeur de cent dix-neuf pieds entre lignes égales et parallèles, et forme le coin des rues France et

VENTES AUX ENCHERES.

Par LOUIS HUFFT

Marais, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées comme Nos. 1201-1203 rue France. Le lot K mesure trente-deux pieds de face à la rue France par une profondeur de cent neuf pieds entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues France et Urquhart, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos. 1213-15 rue France. Le lot U mesure trente-deux pieds de face à la rue Marais par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues Lesseps et Marais, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos. 4237-39 rue Marais. Le lot Y mesure trente pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Marais, commençant à une distance de cent dix-neuf pieds du coin des rues France et Marais, par une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes égales et parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No. 4219 rue Marais et étant une partie du même ilet de terre acquis par feu Jacob Emmer par acte devant A. J. Villeré, ancien notaire, daté le 7 mars 1898, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 159, page 301; aussi acquis, livre 216, page 192, du Bureau des Aliénations.

TERMES ET CONDITIONS — Comptant, dix pour cent à être déposés au moment de l'adjudication et le solde au moment du passage de l'acte de vente devant Lawrence N. Janin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 808 rue Perdido.
LOUIS HENRY BURNS, Avocat.
juin—2,6,13,20,27 juil—4,8

PAR ALBERT L. PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double, Nos. 2701-03 avenue Jackson, au coin de Clara.

Succession d'Eliza Reed.

No. 111,631 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, seront vendues aux enchères publiques, le JEUDI, 1er juillet 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté du 28 mai 1915, pour le compte de la dite succession, les propriétés foncières suivantes, savoir:

Une certaine pièce ou portion de terrain ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, située dans le Quatrième District de la ville, dans l'ilet borné par les rues Willow, Clara, Joséphine et Jackson, laquelle pièce ou portion de terrain forme la portion de face du lot No. 18, sur un croquis fait par D. E. Seghers, voyer, daté du 25 mars 1895, annexé à un acte de vente passé devant Jules T. Meunier, notaire public de cette ville, daté du 27 avril 1895 et mesure en mesure américaine 30 pieds de face sur la rue Jackson, par une profondeur façant la rue Clara de 90 pieds. Les améliorations comprennent le cottage double connu sous les numéros 2701-03 avenue Jackson, et l'atelier sur le derrière, connu sous le numéro 2132 rue Clara.

CONDITIONS DE VENTE — Un tiers ou davantage comptant, le reste pour un ou deux ans à 7 pour cent d'intérêt de la date d'adjudication, la portion à crédit devra être représentée par des effets au porteur, garantis par hypothèque, liens et privilèges sur la propriété, et les clauses habituelles de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Louis A. Martinet, notaire public. L'acheteur devra payer le coût des certificats et des timbres de revenu. Dix pour cent devront être déposés au moment de l'adjudication.

ALBERT L. PAUL, Encanteur.
KER & FELIU, Avocats.
mai—30 juin—6,13,20,27 juil—1

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lawrence Armstead—No. 111,246, Cour Civile de District, Division B.

Nouveau cottage double moderne Nos. 2708-2710 rue de Valence, entre les rues Magnolia et Clara. Cottage simple No. 2714 rue de Valence, entre les rues Magnolia et Clara. Aux enchères MERCREDI 9 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne. Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date indiquée ci-dessus, en vertu d'un ordre signé le 7 mai 1915, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

A. Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les terrains et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Arcadia, Upperline et Valence, désigné sous le No. 3 sur un croquis de L. C. Del'Isle, daté du 10 mars 1898, et mesurant 30 pieds de face à la rue Valence, 30 pieds, 3 pouces et 4 4-5 de lignes de face à la rue Upperline, sur une profondeur du côté le plus près de la rue Arcadia de (84) quatre-vingt-quatre pieds et une profondeur du côté le plus près de la rue Clara de quatre-vingt (80) pieds. L'acte acquis devant J. C. Henriques, notaire, le 14 juillet 1903, livre C. O. 192 folio 300. Désignés comme numéros municipaux 2708-2710 rue Valence, et contenant trois chambres, bain, etc., de chaque côté et loyers par mois.

B. Un certain lot de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, chemins, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, le dit lot désigné par le No. Quatre dans l'ilet 118, et borné par les rues Valence, Upperline, Clara et Arcadia sur un croquis privé annexé à un acte passé devant F. J. Dreyfous, notaire, le 4 décembre 1899, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de 90 pieds de l'intersection de la rue Valence avec Arcadia, 30 pieds de face à la rue Ursuline, sur une profondeur s'étendant d'une rue à l'autre de 80 pieds sur le côté le plus près de la rue Arcadia et 75 pieds sur le côté envers la rue Clara. Acte acquis devant J. C. Wenck, notaire, le 23 décembre 1901. Désigné comme No. municipal 2714 rue Valence, et contient quatre chambres, etc.

Conditions: Comptant, l'acquéreur devra assumer les taxes de l'Etat et de la ville pour 1915. Les actes de vente qui seront passés devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acheteur; celui-ci devra payer l'impôt de revenu. 10 pour cent devront être déposés au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
M. D. DIMITRY, JAS. C. HENRIQUES, Avocats.
mai 9 16 23 30—juin 6 9

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

L. Emanuel Jung vs. William Ernst.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 67,949 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques dans mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 8 juin 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Une licence d'Etat pour liqueurs et une licence de la ville pour liqueurs.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
DEVAILLE H. THEARD,
Avocat pour le demandeur.
mai—28 juin—2,7

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re tutelle de la mineure Florence Isabel Bauer.

No. 112,607, Cour Civile de District, Division D. Attendu que Mme Alice Painter, femme divorcée de Joseph Thibodeaux Bauer, a produit les preuves nécessaires devant la dite cour qu'elle a été appointée curatrice des biens de la mineure Florence Isabel Bauer, demeurant à Leeton, comté Johnson, Missouri, qu'elle a soumis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée un rapport prouvant que la propriété et les actifs de la dite mineure sont situés dans cette paroisse et que la dite mineure n'a pas de dettes dans l'Etat de la Louisiane; et que la dite curatrice désire transférer la dite propriété et effets de la dite mineure de l'Etat de la Louisiane dans l'Etat de Missouri, le domicile de la dite mineure:

Donc, c'est pourquoi avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les trente jours qui suivront cette première notification (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pourquoi le dit compte de Mme Alice Painter Bauer, curatrice des biens de Florence Isabel Bauer, ne serait pas approuvé et homologué et pourquoi la requête de sa pétition ne serait pas accordée.

P. A. DUCHING, Greffier.
ROBERT MEUNIER, Avocat.
mai 26—juin 2 9 16 23

VENTES AUX ENCHERES.

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Ignacio Randazzo.—No. ..., Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Par C. A. TESSIER & FILS, C. A. Tessier, Encanteur—Bureaux 134 rue Carondelet. JEUDI le 10 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, seront vendues aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 3 mai 1915 de l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir:

1. Un certain lot de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Peters, Gallatin, Ursulines et Hôpital, et mesurant vingt-cinq pieds onze pouces de face à la rue Nord Peters, par une profondeur traversant jusqu'à la rue Gallatin, de soixante-dix-neuf pieds, neuf pouces, une ligne sur le côté de bas, et une profondeur allant à la rue Gallatin sur le côté haut, de quatre-vingt-deux pieds, six pouces, et une largeur et face sur la rue Gallatin de vingt-cinq pieds, deux pouces, cinq lignes. Les améliorations sont désignées par le No. 1123 rue Nord Peters, et comprennent un magasin de deux étages en briques, et habitation contenant magasin et huit chambres.

2. Une certain étendue ou portion de terrain, située, se trouvant et étant dans la Paroisse de Plaquemines, Etat de la Louisiane, sur la rive droite du Mississipi, à une distance d'à peu près 52 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant et mesurant un-demi (½) arpent de face à la dite rivière, par une profondeur de quarante (40) arpents, borné sur la ligne de dessus par du terrain de J. Ingraham et sur la ligne de dessous par le terrain des héritiers Potash, ensemble avec bâtiments, améliorations, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport. La propriété est en bonne condition, a un grand nombre d'orangers portants et une bonne habitation.

Termes: Comptant. Les acheteurs payent les impôts pour 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Actes de vente, timbres de revenu de guerre et le coût de tous les certificats devant Watts K. Leverich, Esq., notaire, au frais des acheteurs.

N. B.—A la même heure et à la même place le mobilier contenu dans les lieux, 1123 rue Nord Peters sera vendu.

Conditions: Comptant.

HALL, MONROE & LEMANN, ST. JOHN PERRET, Avocats. mai 8 9 16 23 30—juin 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Whitney-Central Trust and Savings Bank, tutrice du mineur S. P. Harper, Jr., vs. Catherine Joséphine Harper, mineure.—No. 110,044, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Par C. A. TESSIER & FILS, C. A. Tessier, Encanteur—Bureaux 134 rue Carondelet. JEUDI le 10 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 1er mars 1915, et signé le 5 mars 1915, et d'un ordre daté du 4 mai 1915, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, à savoir

Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet 682 du Premier District de cette ville, borné par l'avenue Cleveland, les rues Rendon et Palmyre et l'avenue Hagan, désigné par le No. 22 sur croquis de S. G. Delisle, voyer, daté du 5 novembre 1896, mesurant trente-deux pieds six pouces et deux lignes de face à l'avenue Cleveland, par cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations y appartenant sont désignées par les numéros 3312-3314 avenue Cleveland, et comprennent un cottage double contenant quatre chambres, chambre de bain, etc., de chaque côté. Loyers de $12 de chaque côté.

Termes: Comptant. L'acheteur paye les taxes de 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant John C. Davey, Jr., Esq., notaire, y compris les timbres de revenu de la guerre et le coût de tous les certificats aux frais de l'acheteur.

DINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avocats.
mai 6 9 16 23 30—juin 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage—Succession de Mme Anna Mary Fink, veuve d'Henry Cartens.

No. 107,239, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, encanteur, Bureau 134 rue Carondelet.

JEUDI 24 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 15 mars 1915 et signé le 19 mars 1915, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes décrites, à savoir:

1. Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Cinquième District de la ville, dans l'ilet 18, anciennement l'ilet 7, borné par les rues Morgan, anciennement Villeré, Bermuda, anciennement Bartholomy, Delaronde et Lavergne, mesurant en mesure française vingt-cinq pieds de face à la rue Morgan par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est composé d'une partie du lot quatre, sur un plan tiré par A. D'Hémécourt, arpenteur juré, daté du 18 mars 1842, déposé au bureau de L. T. Caire, anciennement notaire, comme plan No. 23 du livre des plans, No. 4, viz: étant la portion qui adjoint le lot No. cinq. Les améliorations sont désignées par le No. 315 avenue Morgan.

2. Un certain lot de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et appartenances y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Cinquième District de la ville, mesurant soixante-huit pieds sept pouces de face à l'avenue Pelican, sur cinquante-huit pieds neuf pouces de profondeur et front sur la rue Vallette, formant un coin de ces deux rues et sur le devant de deux lots de terrain désignés par les Nos. vingt et vingt-et-un, dans les ilets Nos. trente-quatre et trente-cinq, compris entre l'avenue Pelican, anciennement rue Pierre, les rues Belleville, anciennement Chestnut, Vallette, anciennement Gosolin et Patterson, et complètement représenté sur un plan tiré par A. D'Hémécourt, le 22 mars 1847, déposé à l'office de L. T. Caire, ancien notaire de cette ville, sous le No. 16 des livres de plans No. 5. Les améliorations sont désignées par le No. 706 avenue Pelican.

Six (6) effets à échéance, numérotés de 3 à 8, les deux chiffres y compris, payables, l'un dans trois ans et un chaque année suivante, chacune pour la somme de 500 dollars, datés du 1er mai 1913, signés par Mme C. Wachenfeldt et son mari, et garantis par une hypothèque sur une propriété à Biloxi, Miss.

Conditions: Pour les effets, comptant. Pour les propriétés foncières, comptant 10 pour cent au moment de l'adjudication, et la charge de la part de l'acheteur, au-dessus du prix d'adjudication, du coût de tous les certificats exigés par la loi ou rendus nécessaires, aussi bien que le coût des timbres de revenu des Etats-Unis exigés sur l'acte de vente et les impôts pour l'année 1915 et le coût et l'enregistrement de l'acte de vente devant W. J. Hennessey, Esq., notaire.

BUCK, WALSH & BUCK, Avocats.
mai 23 30—juin 6 13 20 24

Par FREED REALTY CO., Inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B—No. 112,393.

Succession du Dr. William B. Mandeville.

Habitation très attractive, 620 rue Short, près de l'avenue St-Charles, aux enchères publiques le 23 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 316 rue Baronne.

Par FREED REALTY CO., Inc., A. A. Freed, encanteur.

Vendra aux enchères publiques à la date susmentionnée en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 mai 1915, par l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No. 31, bornés par les rues Short et Leake et les avenues St-Charles et Carrollton; les dits lots sont désignés par les Nos. 10 et 11, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Short par cent trente sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, régistrés dans le livre des conveyances 258, folio 67, et laquelle propriété a été requise au nom de Mme Mary Kate Terry Mandeville, quoiqu'elle appartienne à la communauté de biens existant entre elle et son mari, décédé.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant; le solde pour un ou deux ans à sept pour cent d'intérêt par année, représentée par les notes de l'acheteur et toutes les clauses habituelles de sécurité. L'acheteur devra payer pour l'acte de vente devant Edward P. Cousin, notaire, et déposer dix pour cent au moment de l'adjudication.

McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
mai 23 30—juin 6 13 20 23